Communauté de Communes des Sucs

Relevé des décisions du Conseil Communautaire du 06 juin 2019 à 20h
à Yssingeaux

Membres en exercice : 34
Membres présents : 21 initialement + 1 arrivé à 20H45 et 4 arrivés à 22H10 soit 26 au total
Membres avec pouvoir de vote : 7
Absent non excusé : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/04/2019	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 04 avril 2019.

PRISE DE COMPETENCE CENTRE AQUALUDIQUE DE CHOUMOUROUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve l'inscription au titre des actions d'intérêt communautaire du centre aqualudique de Choumouroux au sein de la compétence « construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ; - approuve le montant du transfert de charges de la commune d'Yssingeaux à la CCDS proposé par la CLECT de 150 000 € et la réduction du même montant de l'attribution de compensation à compter de la mise en service de la structure ; - charge le Président de notifier cette délibération à la commune d'Yssingeaux pour une prise de délibération sur le transfert de charges de 150 000 € ; - approuve l'inscription du projet au contrat 43.11 au titre de l'avenant, et la sollicitation de toutes les aides publiques possibles ; - donne l'autorisation au Président de signer toutes les pièces utiles afférentes à ce dossier.
ABATTOIR YSSINGEAUX: CREATION D'UNE SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE	Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, approuve : - la constitution d'une société d'économie mixte dénommée « SEM Abattage & Découpe (SEMAD) de la Jeune Loire» dont l'objet social sera d'exploiter le centre communal d'abattage et de découpe d'Yssingeaux ; - une participation de la communauté de communes des Sucs au capital de cette société à hauteur de 45 000 € ; - les statuts proposés et la désignation de M. Bernard Gallot et de Mme Madeleine Grange pour représenter la CCDS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cette société.
PÔLE AGRICOLE : DYSFONCTIONNEMENTS	Le Conseil Communautaire , à l'unanimité, valide le nouveau règlement du marché aux veaux de la CC des Sucs, et autorise M. Le Président ou son représentant à le signer.

BARRYS : PROJET TOURISTIQUE	Le conseil communautaire, à l'unanimité, - valide la démarche proposée, - confirme la garantie de subvention à hauteur de 80 % des études préliminaires menées par la société d'ingénierie représentée par INMOTION Park dans le cadre de la réglementation en vigueur, en partenariat avec les partenaires Région ARA et Département de la Haute-Loire, - valide une mission d'AMO expert-comptable, - valide l'engagement des différentes études à mener et la viabilisation du site.
FIL CCDS : DOSSIER	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve l'attribution de la subvention pour le dossier présenté, - autorise son versement selon les conditions proposées, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette aide.
AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DU DEPARTEMENT : AVENANT CONVENTION CCDS-DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition d'intervention de la CCDS et l'avenant à passer avec le département de la Haute-Loire, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document sy rapportant.
ZA LES VESTIAS : ACQUISITION RESERVE FONCIERE	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide les acquisitions proposées selon les prix proposés, - mandate l'étude Maître SANIAL pour la réalisation des actes de vente correspondants, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes, leur mise en œuvre et la gestion de ces parcelles.
RESERVE FONCIERE À ALINHAC – COMMUNE YSSINGEAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins 2 abstentions : - valide l'acquisition des parcelles ZE 23 (253 075 m²) et ZE 40 (40 866 m²) au prix de 0,20 €/ m² + 167 423,60 € pour l'habitation et les bâtiments agricoles, ainsi que 0,20 € HT/m² pour les indemnités d'éviction correspondantes, - met à disposition gratuitement à M. BONCOMPAIN Pascal ces deux parcelles jusqu'au 31/12/2021 selon l'exploitation actuelle du domaine, prend en charge les frais d'achat et mandate l'étude Maître SANIAL pour la réalisation de l'acte de vente correspondant, - mandate la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes pour le montage du dossier (compromis de vente etc) dans le cadre de la convention partenariale CCDS-SAFER et prendre en charge les frais afférents (jusqu'à 6 %, 17 100 €, les frais d'enregistrement n'étant alors pas dus), - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en

	œuvre de cette vente et la mise à disposition du bien.
ZA BOUILLOU : RACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide l'acquisition de cette bande de terrain au prix de 25 € HT/m² à la SCI BACCO IMMO représentée par M. BACCONIN, – mandate l'étude Maître ROYET pour la réalisation de l'acte de vente correspondant, – autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette acquisition.
PROJET PASSERELLE GORGES DU LIGNON	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide l'avancée du projet selon les éléments précités, - approuve le lancement des différentes études (BE Contrôle, géotechnique, etc), - approuve le montage des dossiers notamment d'évaluation environnementale, - autorise M. Le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des partenaires financiers sur ce projet touristique d'envergure, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches.
APIDAE : PRESTATIONS TOURISTIQUES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de mise à jour des données touristiques sur APIDAE par les services de l'office de tourisme du Pays des Sucs en bord de Loire.
GR GENEVE – LE PUY EN VELAY	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de déposer un dossier collectif GR Genève – Le Puy dans le cadre de l'appel à projet Itinérance du Plan Massif central, selon les dépenses CCDS proposées, autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette candidature et à sa mise en œuvre notamment le montage juridique le plus adéquat.
FONDS DE CONCOURS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Le Conseil Communautaire à l'unanimité, - Attribue les fonds de concours attractivité et voirie aux communes d'Araules (18 653,50 € et 31 164 €), Beaux (10 421 € et 2 279,80 €), Grazac (11 726 €) et St-Julien du Pinet (5 999 €). - Sollicite auprès de la commune d'Yssingeaux un fonds de concours de 54 052,38 € à verser à la CCDS destiné à financer les travaux d'aménagement de l'Office de tourisme au rez–de-chaussée du bâtiment communal, place du Marché.
DÉCISION MODIFICATIVE 1 AU BUDGET 2019	Le Conseil Communautaire,à l'unanimité, à l'unanimité, approuve la DM1 au budget 2019.

ACTION "MOBILITE" DU PETR"	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve la participation de la communauté de communes des Sucs au projet d'auto-stop organisé ; - approuve l'organisation financière décrite dans la présente; - approuve le principe du conventionnement avec le PETR, maître d'ouvrage ; - charge le Président de signer toute pièce utile.
INFORMATION : PACTE FINANCIER, FISCAL ET DE SOLIDARITE	Le Conseil Communautaire est informé que l'ensemble des communes a délibéré favorablement au contenu du pacte. Les premières décisions à prendre seront soumises au prochain Bureau des Vice-présidents.
SICALA : BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2019 SUR LA CCDS ET NOUVELLE CONVENTION 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan 2018 et valide la convention 2019 en autorisant M. Le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document se rapportant à sa mise en œuvre.
SPANC : RAPPORT D'ACTIVITE 2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités du délégataire du SPANC de la CCDSucs pour l'année 2018.
SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette démarche.
MUTUALISATION ET SIG : DEMARCHE "BORNES INCENDIE DES COMMUNES MEMBRES"	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la méthode de travail proposée afin d'aider du mieux possible les communes membres.
DOSSIER FART	Le Conseil Communautaire est informé de la décision prise par le Bureau des Vice-présidents pour un dossier de subvention pour un projet en PO de rénovation thermique du logement (aides maximales : ANAH = 805,16 €, CC des Sucs = 160 € dans le cadre du FART).
BILAN 2018 DU RPE ET PROJETS 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide le bilan 2018 du Relais Petite Enfance, - émet un avis favorable sur les projets proposés pour l'année 2019, - autorise le Président à solliciter une aide financière de la CAF pour les investissements prévus, faire les dépenses correspondantes et encaisser les recettes octroyées sur le budget du RPE.
BILAN "BEBES EN FETE" 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette manifestation en février 2020 à St Maurice de Lignon.
SYNTHESE RENCONTRES ANNUELLES AVEC LES CRECHES ET PROPOSITIONS AVENANTS 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend les décisions suivantes : - Pour la crèche Les Canailles, de surseoir à la décision d'augmenter la subvention, mais de travailler avec les services de la CAF dans le cadre des

	lignes budgétaires Fonds Publics et Territoires 2019 (Axe 5, appui aux établissements d'accueil du jeune enfant présentant des fragilités économiques) pour une mise en place d'un budget stable et équilibré de la structure pour les années à venir. En cas d'échec de cette piste, une subvention exceptionnelle sera demandée au Conseil Communautaire d'ici fin 2019. - Pour les deux autres crèches, de ne rien changer aux modalités de financement des conventions en cours.
TEENS CLUB	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve le principe de répartition du Transfert de Charges pour l'année 2019 avec une Indemnité Compensatrice de 14 284 € pour la mairie d'Yssingeaux (au lieu de 9 237 €) - approuve une subvention prévisionnelle de 12 498 € pour les Sucs en Herbe, à verser pour 8 mois de fonctionnement (versement en deux acomptes équivalents : au 15 juillet 2019 et au 15 octobre 2019) - autorise le Président à signer un avenant à la convention 2018/2019/2020 entre la CDDS, la mairie d'Yssingeaux et l'association Familles Rurales - Les Sucs en Herbe qui mentionnera les modalités de fonctionnement et de subventionnement du service Teens à compter du 25 juin 2019, - décide refaire le point dans l'année avec les Sucs en Herbe pour adapter la subvention au fonctionnement.
SYNTHESE RENCONTRES ANNUELLES AVEC LES ALSH ET PROPOSITIONS AVENANTS 2019	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants proposés.
RESIDENCE DE JOURNALISTE : LES ACTIONS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte des informations données. Un courrier sera envoyé à chaque structure pour les informer des actions retenues.
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : INSCRIPTION ET TARIFS 2019/2020	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs 2019/2020 et le règlement intérieur de l'école de musique et de danse.
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : CONVENTION AVEC L'AGGLO DU PUY EN VELAY	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec l'Agglomération du Puy-en-Velay afin de percevoir la subvention de la DRAC.
SUBVENTIONS TICKETS LOISIRS ANNEE 2019 SEMESTRE 1	Le Conseil Communautaire est informé de la décision du Bureau des Vice-présidents d'autoriser le Président à verser aux associations partenaires les subventions du 1e semestre, conformément à la délégation qui lui a été donnée.

TICKETS LOISIRS : NOUVEAUX TARIFS 2019	Entendu Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs 2019.

A Yssingeaux, le 12 juin 2019
Le Président,

Bernard GALLOT

Communauté de Communes des Sucs
Haute-Loire